

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7307 SÉANCE DU 30 mai 2022

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR MISE
AUX NORMES INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE WAHTA'**

Attendu qu'en vertu de la politique d'approvisionnement en biens et services et ses amendements, adoptée par résolution #6436, tout engagement de plus de 25 000 \$ nécessite un processus d'appels d'offres sur invitation et que tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de l'autorité exclusive du Conseil de la Nation huronnewendat (CNHW) sur recommandation du Chef responsable;

Attendu que la direction des Services techniques et Infrastructures (STI) a procédé en date du 31 mars 2022, à la publication d'un appel d'offres public, dont la date de fermeture était le 12 mai 2022 à 11 h;

Attendu que les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant forfaitaire
Les Entreprises QuébecHab	1 554 000,00 \$

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 mai 2022 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7307 SÉANCE DU 30 mai 2022

**ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR MISE
AUX NORMES INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE WAHTA'**

Attendu que la direction STI, conjointement avec DG3A Architectes, recommande de retenir la soumission des Entreprises QuébecHab, puisqu'il s'agit de la seule soumission conforme reçue et que le montant forfaitaire soumis est conforme à la valeur estimée des professionnels qui se chiffre à 1 339 725,00 \$, soit une différence plus élevée de 16%;

Attendu que la différence de 16% avec l'estimation est acceptable, en considérant le contexte inflationniste, le soumissionnaire unique, ainsi que l'échéancier serré.

Attendu que le financement des coûts reliés à la réalisation de l'ensemble des travaux et au paiement des honoraires professionnels est entièrement assuré par Services aux Autochtones Canada;

Compte tenu de l'analyse et des recommandations qui précèdent, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Jean-Mathieu Sioui, et **résolu** :

- **D'octroyer** un contrat pour la mise aux normes intérieure de l'école Wahta' à Entreprises QuébecHab, correspondant aux termes du document d'appel d'offres à la suite duquel la soumission a été déposée le 12 mai 2022;
- **De** mandater le Chef responsable de l'éducation primaire, M. William Romain, à signer le contrat pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat;
- **De** mandater la direction des Services techniques et Infrastructure à suivre l'avancement des travaux et à autoriser les décomptes progressifs de l'entrepreneur et des professionnels;

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 mai 2022 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND